

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

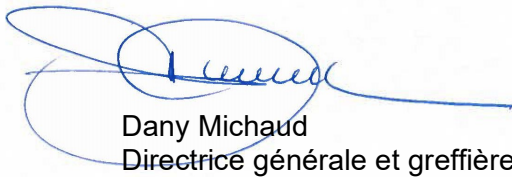
Règlement numéro 22-159

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 17 février 2022, le Conseil a adopté le règlement suivant :

- RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant l'hôtel de ville au 450 371-0523 durant les heures habituelles de bureau, ou en consultant le site Internet www.sldg.ca.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 28^e jour de février 2022.



Dany Michaud
Directrice générale et greffière-trésorière